

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 16 juillet 2019 s'est réuni le lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, VALAY Laurence , CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : ANGELY Lydie, LABARDIN Philippe, GALDIN Nicole, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine

Pouvoirs : de LABARDIN Philippe à JACQUET Josette, de GALDIN Nicole à BENQUET Daniel, Maire, de CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, de HOSPITAL Michel à DE LAMARLIERE Sylvie, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à SPECOGNA Marilyn.

E.19

Prolongation au traité de concession pour la gestion de la fourrière automobile

La ville de Marmande a confié à la carrosserie C. DERTHEIL, la gestion de la fourrière automobile selon un traité de concession du 20 juillet 2009 et prolongé par certificat de reconduction en date du 30 juillet 2014.

Dans la mesure où la consultation relative au renouvellement du contrat de concession de service public risque de ne pas aboutir avant l'échéance du présent contrat, les parties ont convenu de prolonger le contrat actuel pour garantir la continuité de service.

Il a été convenu que le contrat serait prolongé pour une durée maximale de 6 mois soit jusqu'au 31 janvier 2020. Toutefois, la ville pourra mettre fin au contrat au dernier jour de chaque mois avec un délai de prévenance minimal d'un mois.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Donne** son accord pour prolonger le contrat actuel pour garantir la continuité de service public.
- Autorise** la prolongation pour une durée maximale de 6 mois soit jusqu'au 31 janvier 2020.
- Autorise** Monsieur le Maire, à signer l'avenant ci-joint et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 23 juillet 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25 juillet 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25 juillet 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

